

Monsieur le Président
Commission Particulière du Débat
Public sur le prolongement du RER E
Tour Pacific – bâtiment Est,
11 cours Valmy

92977 Paris La Défense 7

DIRECTION AMENAGEMENT ET HABITAT
Dossier suivi par Sylvaine BAUDOUX
N/Réf : SB/TB L10/12-61
☎ : 01.34.01.24.47
☎ : 01.34.01.24.68
Mail : s.baudou@agglo2rs.fr

Le 15 décembre 2010

Monsieur le Président,

Lors de la séance publique du 13 décembre 2010, le Conseil de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine a approuvé les termes de notre contribution au débat public sur le prolongement du RER E à l'Ouest, par délibération attestée par la Préfecture des Yvelines, sous le n°078-200000321-20101213-1_13122010-DE

En conséquence, je vous prie de trouver en pièces jointes, les documents suivants :

- Une note relative à la contribution de l'agglomération 2 Rives de Seine au débat public sur le prolongement du RER E à l'Ouest.
- La délibération du Conseil de la CA2RS en date du 13 décembre 2010, attestée le 15 décembre 2010 par la préfecture.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Président,

Pierre CARDO

Pièces jointes : 2

CONTRIBUTION DE L'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE AU DEBAT PUBLIC SUR LE PROLONGEMENT D'EOLE JUSQU'A MANTES LA JOLIE.

UN ENGAGEMENT FORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LA DYNAMIQUE OIN SEINE AVAL

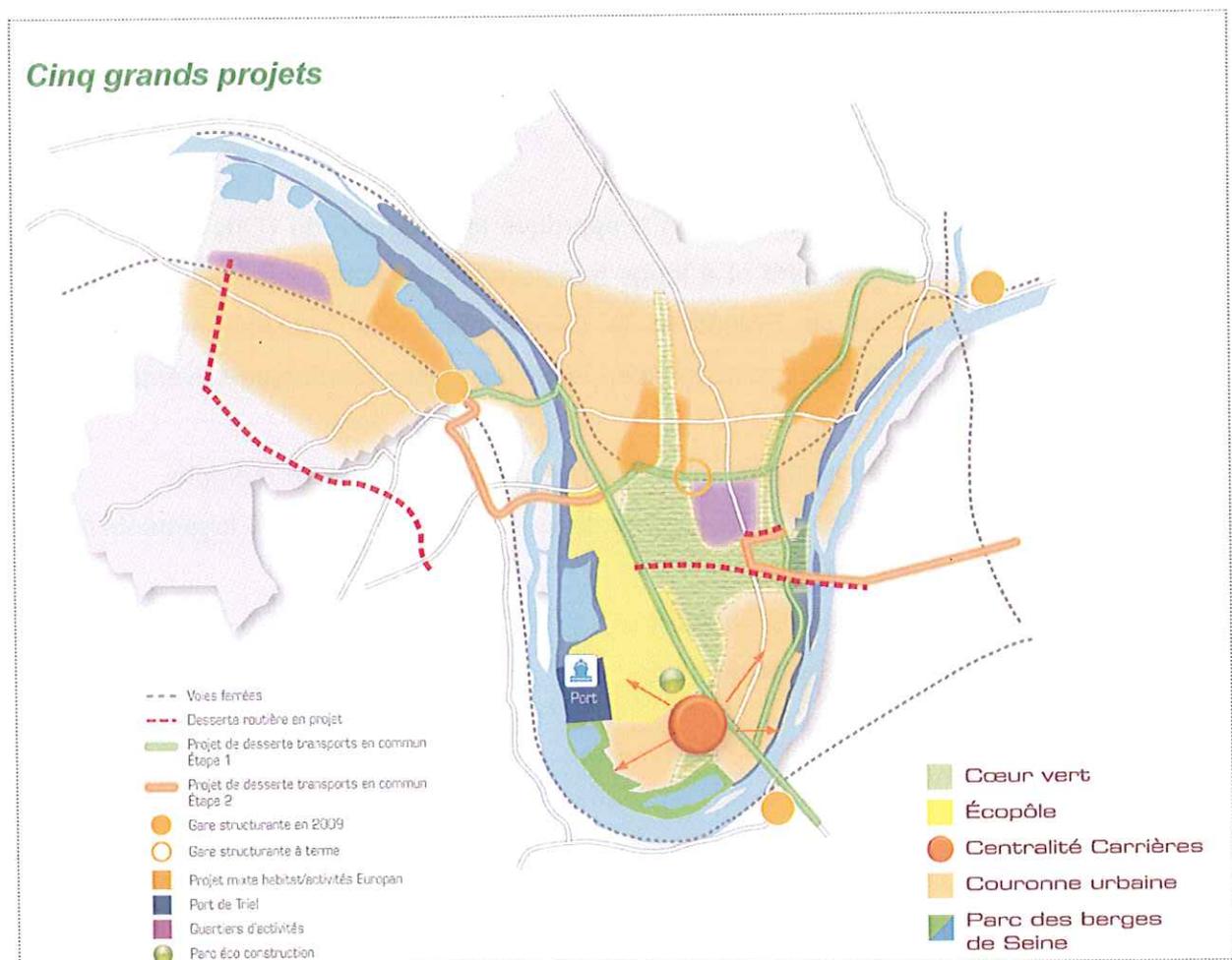
En 2007, la communauté d'agglomération a approuvé le protocole de l'OIN Seine Aval et s'est ainsi engagée collectivement et à longs termes avec les autres communes de Seine Aval, l'Etat, la Région Ile de France et le Département des Yvelines en faveur du développement et du renouveau de ce territoire, avec les enjeux prioritaires suivants :

- le développement économique et l'augmentation de 20 % du taux d'emploi
- la relance de la construction de logements avec un objectif de 2500 logements neufs par an et à horizon 2020
- l'amélioration du réseau de transport
- la mise en valeur de l'environnement.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE (CA2RS) : UN TERRITOIRE D'AVENIR AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT IMPORTANTS

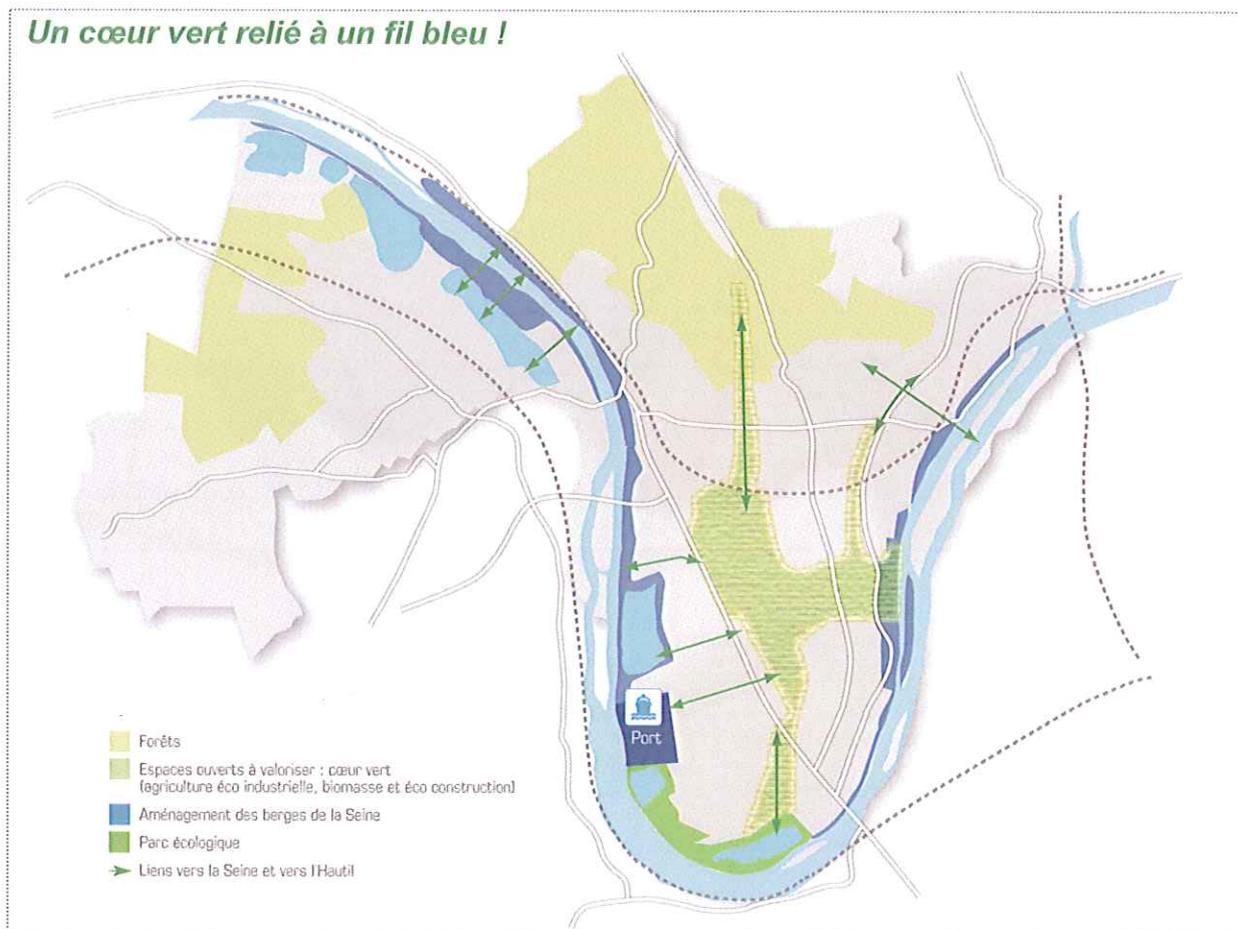
La CA2RS, jeune communauté d'agglomération de cinq ans d'existence et de 65 000 habitants s'est doté de documents cadres affirmant une vision et des objectifs communs de développement. C'est ainsi que son conseil communautaire a approuvé le 14 décembre 2009 un Programme Local d'Habitat de 2300 logements sur 2009-2014, dont déjà 658 sont réalisés à ce jour.

L'agglomération 2 Rives de Seine a d'ailleurs signé le 26 novembre 2010 avec le Conseil Général des Yvelines, un Contrat de Développement de l'Offre Résidentiel de 2500 logements. Le projet de territoire approuvé le 1^{er} février 2010 est le document cadre du territoire, il définit une vision commune et des objectifs de développements en termes de production de logements, de développement économique, de desserte en transport et de valorisation et préservation des espaces naturels et de la Seine.

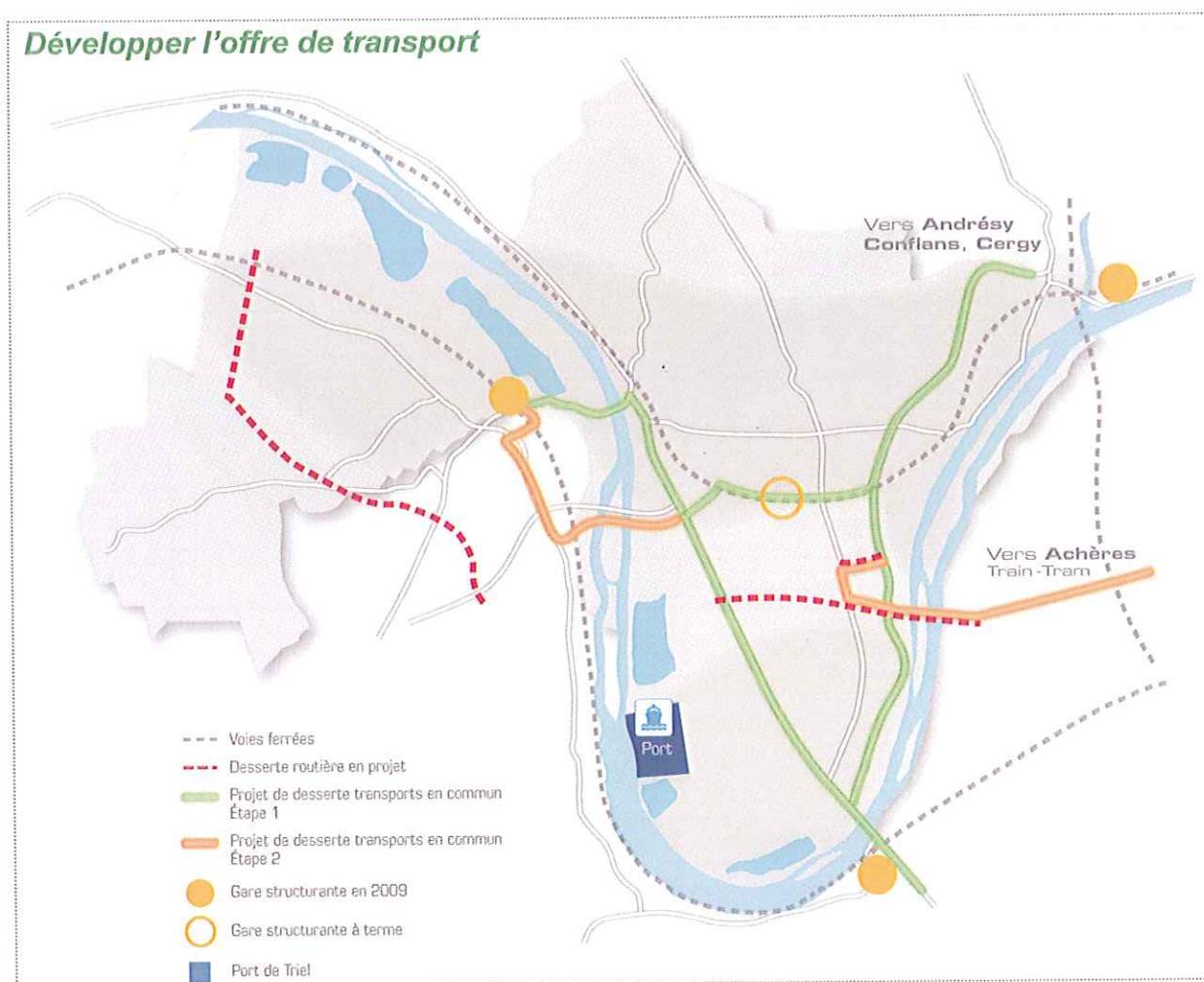


L'agglomération 2 Rives de Seine est identifiée par l'OIN Seine Aval comme territoire stratégique et comme un des dix territoires de développement de l'Île de France dans le cadre de la Confluence Seine Oise, dans le discours sur le Grand Paris du 29 avril 2004 du Président de la République et objet à ce titre d'une étude urbaine, économique et de mobilités, en partenariat avec l'EPAMSA et les autres communes de la Confluence.

L'agglomération 2 Rives de Seine c'est un territoire stratégique et dynamique avec à termes: 250 hectares d'activités, 100 000 habitants, des espaces récréatifs de loisirs : un parc départemental à Carrières sous Poissy, un parc agricole dit cœur vert au centre de la boucle, des berges de Seine aménagées, une desserte routière et en transport en commun améliorée, avec Eole.



Territoire charnière entre de la 2^{ème} couronne de l'Île de France, l'agglomération 2 Rives de Seine est un territoire très attractif d'un point de vue résidentiel. Malheureusement, elle pâtit d'une mauvaise desserte en transports en commun bien que le territoire dispose de trois gares efficaces (Poissy, Verneuil/Vernouillet, Conflans fin d'Oise) qui malheureusement se trouvent aux confins du site de développement principal de l'agglomération qui est la boucle de Chanteloup. Néanmoins, trois autres gares desservent ce site : Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes et Andrésy : ces gares, compte tenu de leur faible niveau de desserte ne garantissent pas de bonnes conditions d'attractivité.



En l'espèce, la communauté d'agglomération soutient fortement le projet Eole de prolongement du RER E à l'Ouest et compte bénéficier des retombées économiques liées à l'amélioration de cette desserte vers Paris et rappelle l'urgence de sa réalisation afin d'améliorer la desserte de l'agglomération 2 rives de Seine, territoire stratégique de l'OIN Seine Aval et du Grand Paris dont la carence en desserte est déjà importante à ce jour.

1. LES ENJEUX POUR L'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE

Les enjeux pour l'agglomération sont les suivants :



AMELIORER ET RENFORCER LE MAILLAGE DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN

- les deux autres projets ferroviaires que sont la tangentielle Ouest (Achères Saint-Cyr-l'Ecole) et la ligne Nouvelle Paris-Normandie se doivent d'être complémentaires au projet Eole. Il est donc nécessaire de prévoir dès maintenant une gare de correspondance entre Eole et la tangentielle Ouest, permettant également à l'échéance de la ligne Nouvelle Paris-Normandie l'arrivée de train grandes lignes, TGV et Francilien. Cette nouvelle gare pourrait permettre de dé-saturer les gares parisiennes et s'implanter à proximité du territoire de l'agglomération 2 Rives de Seine dans le secteur d'Achères ;
- de même la gare de Sartrouville présente l'intérêt d'être en correspondance avec le RER A et la Tangentielle Nord (TLN). L'arrêt d'Eole en gare de Sartrouville s'avère nécessaire.



AMELIORER LA DESSERTE ET LES TEMPS DE PARCOURS POUR TOUS LES HABITANTS DE L'AGGLOMERATION DES 2 RIVES DE SEINE

- Compte tenu des développements prévus en logements (2.500 au titre du CDOR) et en matière économique (écopôle, Verneuil, Chanteloup), il est nécessaire de répondre rapidement à la demande en transport en augmentant à courts termes le nombre de trains pour La Défense et en améliorant le cadencement et la régularité ainsi que le nombre de trains de la ligne Paris-Mantes par Conflans-Sainte-Honorine. La faible qualité de desserte actuelle sur cette ligne conduit à la saturation des ponts de Seine principalement en heure de pointe.
- Le développement d'Eole ne doit pas se faire au profit d'une dégradation de la ligne rive droite de la Seine, ligne Paris – Mantes par Conflans, et les améliorations apportées en gare Saint-Lazare par la réalisation d'Eole, doivent profiter à cette ligne. L'agglomération souhaite qu'une véritable étude d'amélioration de cette ligne soit menée.



AMELIORER LES ACCES ET LES AMENAGEMENTS DES FUTURES GARES EOLE

- Compte tenu du différentiel de qualité de desserte entre la rive droite et la rive gauche de la Seine, la CA2RS demande à ce que soient étudiés, chiffrés, financés et phasés les aménagements nécessaires au

rabattement vers les gares de façon optimales que ce soit en transport en commun ou en voiture particulière. En effet, les développements prévus sur le territoire, dans la partie centrale de l'agglomération, dite boucle de Chanteloup, et principal site de développement ainsi que la couronne urbaine au Nord, vont générer des flux de populations en direction des trois gares efficaces qui desservent l'agglomération et saturer les franchissements de Seine. Il est donc nécessaire, dans ce contexte que le Syndicat de Transport Ile de France soit au côté des collectivités compétentes afin de les aider à financer et développer les transports et aménagements nécessaires vers ces gares.

- S'agissant des gares de Verneuil l'agglomération attire l'attention sur la nécessité de prévoir les aménagements nécessaires aux personnes à mobilité réduite qui à ce jour n'existent pas avec la création d'un complément de gare routière. La gare des Clairières à Verneuil, nécessite également des améliorations et en particulier des aménagements permettant d'accéder au quai des deux cotés de la voie et cela en lien avec les développements économiques prévus au Nord.

2. LES DEMANDES DE L'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE

L'agglomération 2 Rives de Seine souligne l'importance des délais de réalisation d'Eole. En effet, les développements ambitieux prévus sur le territoire dans le cadre de l'OIN Seine Aval et conformément au projet de territoire de l'agglomération approuvé le 1^{er} février 2010, nécessitent une amélioration forte de l'offre de transport, tant en termes de capacité, de régularité, de temps de parcours et de confort que de desserte locale, et ce, dans des délais compatibles avec ces développements : notamment: économique (écopole) et secteur gare de Verneuil ainsi que les 2500 logements prévus dans le CDOR.

L'agglomération souhaite que soient particulièrement pris en compte :

- L'étude d'une gare de correspondance entre les projets Eole et Tangentielle Ouest, permettant également de connecter à terme la liaison Paris-Normandie
- Un arrêt des missions Eole en gare de Sartrouville, dès sa mise en service afin d'assurer la correspondance avec le RER A et dans l'avenir avec la future Tangentielle Nord.
- L'affectation de la capacité libérée en gare de Paris Saint-Lazare après la mise en service d'Eole soit en particulier au bénéfice de la ligne Paris / Mantes par Conflans-Sainte-Honorine.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

CONTRIBUTION DEBAT PUBLIC
EOLE

Secrétaire de séance :

Hubert FRANCOIS-DAINVILLE

Date de la Convocation :

02/12/10

Date d'affichage :

02/12/10

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 23**

Nombre de votants : 23

Délibération approuvée :

A l'unanimité

Par :

-voix pour

-voix contre

-abstention

Le lundi 13 décembre 2010 à 19 heures, le conseil de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre CARDO, Président

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Pierre CARDO
- Philippe TAUTOU
- Eddie AÏT
- Hugues RIBAUT
- Joël MANCEL
- Catherine ARENOU
- Philippe BARRON
- Nicole BIARD
- Mireille BOURBON-PEREZ
- Annick DELOUZE WOLFF
- Patrick CHATAINIER
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Denis FAIST
- Rolande FIGUIERE
- Jean-Louis FRANCCART
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Pierre GAILLARD
- Patrice JEGOUIC
- Laurent LANYI
- Martine PELLETIER

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Michel SORAIN
- Virginie MUNERET
- Jean-Yves SIX

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Michel BOTHEREAU
- Alain MAZAGOL
- Rosine THIAULT

Accusé de réception en préfecture

078-200000321-20101213-1 13122010-DE

Date de signature : 15/12/2010

Date de réception : 15/12/2010

EXPOSE

1. LE CONTEXTE :

En approuvant le protocole Seine Aval, par délibération du 2 juillet 2007, la communauté d'agglomération s'est engagée collectivement et à long terme avec les autres communes de Seine Aval, l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines en faveur du développement et du renouveau de ce territoire, avec les enjeux prioritaires suivants :

- le développement économique et l'augmentation de 20 % du taux d'emploi
- la relance de la construction de logements avec un objectif de 2500 logements neufs par an et à horizon 2010
- l'amélioration du réseau de transport
- la mise en valeur de l'environnement.

2. LE PROJET DE PROLONGEMENT D'EOLE :

Le projet Eole est soumis au débat public du 1^{er} octobre 2010 au 19 décembre 2010 et la consultation en cours doit permettre de recueillir les avis des élus et usagers des transports sur le projet. Dans un délai de 2 mois après la fin du débat public, la Commission Particulière du Débat Public rédigerait un bilan de la concertation. Le maître d'ouvrage disposerait alors de trois mois pour indiquer la suite qu'il donnera à son projet, en s'appuyant sur les enseignements tirés du débat public.

Le prolongement du RER E à l'Ouest consiste à relier la gare d'Hausmann Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie en passant par La Défense/Nanterre, Poissy, Verneuil/Vernouillet et Les Mureaux.

A travers ce projet il s'agit principalement :

- d'améliorer la desserte de la Seine Aval en terme de ponctualité comme de temps de parcours et de faciliter l'accès aux principaux pôles d'emploi franciliens notamment La Défense.
- augmenter l'offre de transport entre Mantes-la-Jolie et Poissy
- améliorer l'accès au pôle Paris-Nord et Paris-Est ainsi qu'à l'aéroport de Roissy depuis la banlieue Ouest
- renforcer le maillage des réseaux ferrés franciliens et rendre les trajets des usagers plus directs
- délester le RER A
- libérer de la capacité en gare Saint-Lazare
- améliorer la ponctualité des trains normands.

A ce stade des études, le projet est évalué à 2,8 milliards d'euros.

La mise en service de l'ensemble de l'opération est prévue pour l'année 2020 et les premiers travaux débuteront dans le mantois en 2013.

A titre indicatif, les temps de parcours donnés par la maîtrise d'ouvrage seraient :

Temps de parcours	2010	Eole	
Mantes / La Défense	52	38	semi-direct
		50	omnibus
Mantes/ Haussman Saint Lazare (via La Défense)		44 à 47 selon tracé	semi-direct
		56 à 59 selon tracé	omnibus
Les Mureaux /La Défense	40	27	
Poissy / La Défense	22	15	
Les Mureaux/ Mantes	19	11	
Mantes / Poissy	46	23	

3. LES ENJEUX POUR L'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE :

→ Améliorer et renforcer le maillage des grandes infrastructures de transport en commun

- les deux autres projets ferroviaires que sont la tangentielle Ouest (Achères Saint-Cyr-l'Ecole) et la ligne Nouvelle Paris-Normandie se doivent d'être complémentaires du projet Eole. Il est donc nécessaire de prévoir dès maintenant une gare de correspondance entre Eole et la tangentielle Ouest et permettant également à l'échéance de la ligne Nouvelle Paris-Normandie l'arrivée de train grandes lignes, TGV et Francilien. Cette nouvelle gare serait de nature à alléger les gares parisiennes et s'implanter à proximité du territoire de l'agglomération 2 Rives de Seine dans le secteur d'Achères ;
- de même, la gare de Sartrouville présente l'intérêt d'être en correspondance avec le RER A et la Tangentielle Nord (TLN). L'arrêt d'Eole en gare de Sartrouville s'avère nécessaire.

→ Améliorer la desserte et les temps de parcours pour les habitants de l'agglomération des 2 Rives de Seine

- Compte tenu des développements prévus en logements (2.500 au titre du CDOR) et en matière économique (écopôle Carrières/Triel, Verneuil, Chanteloup), il est nécessaire de répondre rapidement à la demande en transport en augmentant à court terme le nombre de trains pour La Défense et en améliorant le cadencement et la régularité ainsi que le nombre de trains de la ligne Paris-Mantes par Conflans-Sainte-Honorine. La faible qualité de desserte actuelle sur cette ligne conduit à la saturation des ponts de Seine principalement en heure de pointe.

→ Améliorer les accès et les aménagements des futures gares Eole

- Compte tenu du différentiel de qualité de desserte entre la rive droite et la rive gauche de la Seine, la CA2RS demande à ce que soient étudiés, chiffrés et financés les aménagements nécessaires au rabattement vers les gares de façon optimale, que ce soit en transport en commun ou en voiture particulière. En effet, les développements prévus sur le territoire vont générer des flux de population en direction des trois gares efficaces qui desservent l'agglomération et saturer les franchissements de Seine. Il est donc nécessaire, dans ce contexte, que le Syndicat de Transport Ile de France soit au côté des collectivités compétentes afin de les

aider à financer et développer les transports et aménagements nécessaires vers ces gares.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver la contribution de l'agglomération au débat public ci-joint, qui détaille les termes de la délibération précitée, avant envoi à la CNDP.

DELIBERATION

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier du débat public Eole

Vu les statuts de l'agglomération 2 Rives de Seine,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT, dans le cadre du débat public sur le prolongement de RER E (Eole), avoir pris connaissance de la contribution de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine transmise à la Commission Particulière du Débat Public et en approuve les termes.

SOUTIENT le projet de prolongement de RER E à l'Ouest et rappelle l'urgence de la réalisation afin d'améliorer la desserte de l'agglomération 2 rives de Seine, territoire stratégique de l'OIN Seine Aval, dont la carence en desserte est déjà préoccupante à ce jour.

RAPPELLE que les développements ambitieux prévus sur le territoire dans le cadre de l'OIN Seine Aval et conformément au projet de territoire de l'agglomération approuvé le 1^{er} février 2010, nécessitent une amélioration forte de l'offre de transport, tant en termes de capacité, de régularité, de temps de parcours et de confort que de desserte locale, et ce, dans des délais compatibles avec ces développements : notamment: économique (écopôle) et secteur gare de Verneuil ainsi que les 2500 logements prévus dans le CDOR.

DEMANDE que soient étudiées et prises en compte par le Syndicat des Transports en Ile de France (STIF) et les maîtres d'ouvrage du projet, les besoins de maillage des grandes infrastructures de transport en commun ainsi qu'une amélioration anticipée de la capacité de transport et des temps de desserte vers Paris.

Aussi l'agglomération 2 Rives de Seine sollicite auprès des maîtres d'ouvrage du projet Eole :

- L'étude d'une gare de correspondance entre les projets Eole et Tangentielle Ouest, permettant également de connecter à terme la liaison Paris-Normandie
- Un arrêt des missions Eole en gare de Sartrouville, dès sa mise en service, afin d'assurer la correspondance avec le RER A et dans l'avenir avec la future Tangentielle Nord.

- Que l'affectation de la capacité libérée en gare de Paris Saint-Lazare après la mise en service d'Eole bénéficie en particulier à la ligne Paris / Mantes par Conflans-Sainte-Honorine
- La réalisation d'un diagnostic des dysfonctionnements de cette ligne (Paris / Mantes par Conflans) accompagnée de solutions chiffrées d'amélioration et ce, dès la mise en œuvre du cadencement à venir sur cette ligne.
- Que les conséquences de la nouvelle attractivité des gares Eole en terme de rabattements transports en commun et voitures soient étudiées et chiffrées et que les aménagements et financements nécessaires soient apportés pour permettre à ces gares de jouer pleinement leur rôle de pôle d'attractivité, dans des conditions acceptables pour tous les usagers et habitants.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour expédition conforme,
A Carrières-sous-Poissy, le 14 décembre 2010

Le Président,



Pierre CARDO